

ATT: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul

Côté-Lavoie, Édouard

St-Gédéon, Qc, CAN,

317 P NP DM56

Projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean

6211-08-006

Je suis étudiant MSc. en géologie, de la municipalité de St-Gédéon et le développement du projet minier d'apatite Lac à Paul m'intéresse.

À titre de futur géologue de profession, ce projet m'intéresse en tout point, d'autant plus qu'il se situe près de chez nous au Lac St-Jean. Une entreprise régionale, avec une presque-entière d'employés locaux, qui va œuvrer dans sa région. Dans ces temps économiquement difficiles, il s'agit d'une opportunité incroyable pour la région de revoir son domaine des ressources naturelles, une fierté autrefois forte et réputée à travers la province, de reprendre son essor. Le domaine minier est très avantageux concernant les salaires, et donc par le même fait la qualité de vie des employés, des firmes de services (entretien, mécanique de machinerie lourde, équipementiers, etc...), et de compagnies reliées aux fournitures minières se verrait fortement augmentée. Le taux de chômage en région, surtout basée sur l'exploitation des ressources naturelles (hydroélectricité, foresterie...) est inquiétant pour le Saguenay Lac-St-Jean et un projet d'une telle envergure, avec des besoins importants de main d'œuvre pour plusieurs dizaines d'années est un facteur essentiel à l'argumentaire du projet à considérer. Du côté de l'environnement, Ariane Phosphate présente un projet qui se situe loin des zones habitées (villes, villages) et à distance des zones de chalets. Leurs démarches exemplaires en termes de communication à la population, rencontres et débats populaires, séances d'information publique et le développement du projet en général depuis les dernières années font de cette compagnie une des meilleures en termes d'acceptabilité sociale au Québec. Leurs études environnementales, dont la liste est disponible [ici](#), section PR5.1, respectent les normes, ou seront bientôt en voie de, ce qui les qualifie aussi sur le plan environnemental à procéder à la prochaine étape du projet (construction de la mine et production). Le seul point négatif à la fiche du projet est de trouver la solution pour le transport et l'exportation du minerai, qui est toujours à régler.

Le projet de mine d'Ariane Phosphate est aussi très intéressant en ce qui concerne sa diversité. Le phosphore (ou produits phosphatés) ainsi que le titane ne sont pas des produits communs au Québec, mais qui pourraient devenir un fleuron économique et pourraient devenir une marque de commerce québécoise pour plusieurs

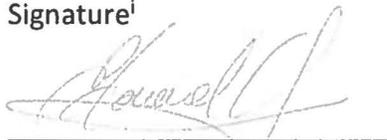
décennies à venir. Il pourrait s'agir d'un domaine de spécialisation, à l'image de l'aluminium qui a su devenir avec le temps un icône de notre région, un domaine d'excellence indéniable. De plus, ces marchés sont d'avenir (agriculture), et une vision à long terme favorable de ce projet est difficile à rejeter.

Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé? Pourquoi?

Oui! Car il a su respecter les normes environnementales, a l'appui de la grande majorité de la population suite aux efforts de la compagnie à démontrer la viabilité du projet et apporte un soutien économique à la région du Saguenay Lac St-Jean ainsi qu'à la province du Québec. Il permettra d'améliorer la qualité de vie de plusieurs centaines de futurs employés, pour plusieurs décennies, et de diversifier l'économie, la spécialisation des commerces affiliés au domaine minier et de l'industrie minière québécoise.

Cordialement, Édouard Côté-Lavoie, BSc.

Signatureⁱ



ⁱ Fin de document